



# PROCÈS VERBAL

## SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Leu d'Esserent dûment convoqué s'est réuni à la salle Art et Culture sous la présidence de Monsieur EUVERTE Michel, Maire,

**Etaient présents :** Michel EUVERTE / Yvan HARDIVILLEZ / Pascale RIBOUILLARD / Stéphane HAUDECOEUR / Marielle ERNOULT / Ana MENDES / Martine WACHEUX / Laurent TARASSI / Jean-Claude HUBERT / Jean-Luc WACHEUX / Marc PIANT / Fernande BELDAME // Brigitte DUBOIS-LOMBART / Frédéric BETHENCOURT / Angéline FONTAINE / Eric MÜLLER // Guy MICHALON / Claude DOFFEMOND-BOUWYN / Brigitte BAYARD / Pascal DERAYE / Rachel GERTHOFFERT / Alain BLANCHARD

**Etaient absents excusés :** Jean-Michel MAZET (pouvoir à Stéphane HAUDECOEUR) / Alicia CONTINI (pouvoir à Ana MENDES) / Sylvie POYE (pouvoir à Marielle ERNOULT) / Frédéric BESSET (pouvoir à Yvan HARDIVILLEZ) / Constance VAGANAY (pouvoir à Pascale RIBOUILLARD).

Secrétaire de séance : Stéphane HAUDECOEUR

En exercice : 27	Présents : 22	Votants : 27	Procurations : 5
------------------	---------------	--------------	------------------

Avant de débiter la séance, Monsieur DERAYE sollicite la possibilité de faire une intervention au nom du groupe d'opposition, ce à quoi Monsieur EUVERTE répond favorablement.

Monsieur DERAYE explique que la volonté et le souhait du groupe d'opposition a toujours été de travailler pour le bien des lupoviciennes et lupoviciens sur des projets pertinents, sans faire d'opposition systématique et non constructive. Monsieur DERAYE ajoute que Monsieur le Maire s'était engagé à tenir l'opposition au courant des différentes décisions qu'il prendrait et de fournir tous les compte-rendu des commissions afférentes aux affaires de la commune. Il s'aperçoit aujourd'hui que ces conditions n'ont pas été tenues et qu'aucun dialogue n'est possible. Seul Monsieur EUVERTE décide de ce qu'il va se passer en son Conseil Municipal et des décisions qui seront prises. Monsieur DERAYE revient sur sa récente rencontre avec Monsieur le Maire, sur le perron de la mairie. Il a signalé que l'ordre du jour a été distribué dans les boîtes aux lettres le mercredi (hors délai légal) et qu'en aucun cas les documents n'ont été reçus par mail, comme confirmé par Monsieur EUVERTE. Monsieur DERAYE explique avoir envoyé un courriel au Maire et aux membres de la commission finances pour exprimer la nécessité de débattre en amont de la décision modificative présentée à l'ordre du jour de ce conseil municipal. Il attendrait toujours une réponse. Il ajoute que Monsieur le Maire lui aurait indiqué que la commission finances ne se réunissait que pour la préparation budgétaire et que nous n'étions pas à Lamorlaye. Monsieur DERAYE explique qu'il est élu sur la commune de Saint-Leu d'Esserent et qu'il exerce sa fonction de directeur général des services dans la commune de Lamorlaye. Il souhaite que Monsieur EUVERTE dissocie ces deux fonctions.

Suite à l'échange avec Monsieur EUVERTE sur le perron de la mairie, et regrettant l'installation d'un véritable dialogue, Monsieur DERAYE dit avoir envoyé un mail au Maire afin d'annuler le rendez-vous prévu avec lui le soir même pour la préparation du conseil municipal. Monsieur DERAYE explique que le groupe d'opposition sera désormais plus vigilant aux affaires de la collectivité et ira toujours dans le sens des lupoviciennes et lupoviens. Concernant cette séance de conseil municipal, Monsieur DERAYE indique que le point sur la décision modificative apportera beaucoup de questionnements. Il remercie les élus de leur attention.

Monsieur EUVERTE revient sur le mail envoyé par Monsieur DERAYE le mercredi 1<sup>er</sup> octobre concernant le non-respect du délai d'envoi des documents préparatoires au conseil municipal. Sur ce point, Monsieur EUVERTE indique que nous disposons d'un délai de 5 jours francs et assure qu'il a été procédé au même fonctionnement que d'habitude. Il explique à ce sujet que l'ensemble des documents est validé le lundi qui précède la séance de conseil, et que les documents sont distribués dès le mardi dans les boîtes aux lettres dans le respect des délais réglementaires. Concernant la décision modificative, Monsieur EUVERTE indique qu'il s'agit d'un point qui est régularisé chaque année à la même époque et qui concerne essentiellement une modification technique. Il n'a donc jamais été procédé à une réunion de la commission finances pour une décision de ce type.

Monsieur EUVERTE revient également sur son interpellation par Monsieur DERAYE sur le parvis de la mairie. Il indique qu'il avait un rendez-vous important avec des visiteurs déjà présents et avait donc demandé à Monsieur DERAYE d'attendre le rendez-vous qu'il avait avec lui le soir-même pour parler des problèmes qu'il souhaitait aborder. Il précise qu'en aucune façon il s'agissait d'un refus de dialogue. Monsieur EUVERTE explique que Monsieur DERAYE a exprimé son mécontentement concernant la décision modificative et qu'il aurait lui-même évoqué l'idée que la ville de Lamorlaye réunissait sa commission finances pour chaque présentation de décision modificative. Monsieur EUVERTE fait part du mail envoyé par Monsieur DERAYE dans lequel il fait part des demandes de questions diverses à ajouter à l'ordre du jour la veille pour le lendemain (délai réglementaire non respecté).

Monsieur EUVERTE ferme cette discussion et reprend le cours de la séance.

### DÉCISIONS DU MAIRE

En date du 16 juin 2014, la municipalité a décidé d'autoriser la SAO à signer le marché de la mission environnementale avec la société SOGETI INGENIERIE pour un montant de 39 300€ HT.

En date du 16 juin 2014, la municipalité a décidé d'autoriser la SAO à signer le marché de la mission de géomètre avec la société 49° NORD pour un montant de 4 500€ HT.

En date du 9 juillet 2014, la municipalité a décidé d'autoriser la SAO à signer le marché de maîtrise d'œuvre et les missions complémentaires avec le groupement ARVAL architecture / ARVAL urbanisme / BERIM pour un montant de 80 500 € HT.

En date du 9 juillet 2014, la municipalité accepte le devis de la Société SECOND AXE, pour l'étude concernant les projets touristiques, sportifs, culturels et économiques de Saint Leu d'Esserent, pour un montant de 10 800 € TC.

En date du 10 juillet 2014, la Municipalité accepte par convention de louer à Monsieur BOESSIERE Yannick un logement sis école J Ferry, Avenue Jules Ferry à Saint Leu d'Esserent 60340, pour un loyer mensuel de 400 € révisable annuellement.

En date du 29 juillet 2014, la Municipalité décide de fixer le montant de la redevance demandée à ERDF pour occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité à 851€ pour l'année 2014.

En date du 30 juillet 2014, la municipalité accepte par convention la sous occupation temporaire du domaine public fluvial par Monsieur Grégory TRIFI pour une durée de six mois et ce, pour la période du 13 mai 2013 jusqu'au 12 novembre 2013 pour un loyer semestriel de 674,29€.

En date du 30 juillet 2014, la Municipalité accepte par convention la sous occupation temporaire du domaine public fluvial par Monsieur MAYEUR pour une durée de six mois et ce, pour la période du 13 mai 2013 jusqu'au 12 novembre 2013 pour un loyer semestriel de 1078,76€.

### Approbation du procès-verbal du 23 juin 2014

Monsieur DERAYE indique que des décisions du Maire du 16 mai 2014 figurent sur ce compte-rendu et concernent entre autre la signature d'une convention avec la Fondation de Royaumont et la signature de deux conventions pour la mise en place de chantiers d'insertion. Monsieur DERAYE s'interroge sur le pouvoir de signature du Maire puisque les décisions ne sont pas indiquées dans la délégation de signature prise par délibération n°2014/04/08. Monsieur EUVERTE explique que ce point sera vérifié par le directeur général des services. Il indique par ailleurs que ces conventions ont été inscrites au budget et qu'il s'agit essentiellement de renouvellement.

Le procès-verbal est adopté par 22 voix pour et 5 voix contre

### FINANCES

#### 1) Indemnité de conseil au Receveur Municipal

Madame MENDÈS explique que par délibération n°2012/01/01 du 23 janvier 2012, le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an à Madame THALY, Receveur Municipal, pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal.

Suite au départ de Madame THALY et son remplacement en qualité de Receveur Municipal de Monsieur ROMMELAERE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et conformément aux dispositions de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux, il est proposé d'attribuer à Monsieur ROMMELAERE, Receveur Municipal, l'indemnité de conseil qui lui est due au titre de prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable.

Pour l'exercice 2014, cette indemnité sera calculée à hauteur de 240 jours pour Madame THALY et de 120 jours pour Monsieur ROMMELAERE.

Monsieur DERAYE regrette qu'aucun chiffre ne soit présenté. Monsieur EUVERTE indique que l'indemnité est calculée en fonction du nombre d'actes réalisé. Pour l'année dernière, l'indemnité a été calculée à 1 208,03 € à répartir entre les deux receveurs municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## 2) Décision Modificative n°2

Madame MENDÈS explique que les notifications des services de l'état augmentent les recettes de fonctionnement prévues au budget à hauteur de 98 555€ et les remboursements de frais de personnel reçus de 40 500 €, soit un total de 139 055 €.

Ces recettes supplémentaires permettent d'abonder les dépenses de fonctionnement à hauteur de 38 630€ et de proposer des opérations nouvelles ou des compléments aux investissements à hauteur de 96 445 €

En recette d'investissement, le fonds de compensation de la TVA a enregistré une augmentation de recette de 32 736 € à laquelle s'ajoute le transfert de 96 445 € et la prévision de dépense de la rue de Boissy peut être réduite à hauteur de 104 319 € ce qui permet d'inscrire des opérations nouvelles à hauteur de 233 500 €.

Madame MENDÈS propose au conseil la décision modificative suivante :

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Recettes de fonctionnement</b>	BUDGET PRIMITIF	dm2	TOTAL
73111 Taxes foncières et d'habitations	2 500 667,00 €	68 271,00 €	2 568 938,00 €
73112 CVAE	132 600,00 €	50 324,00 €	182 924,00 €
73114 IFER	604 913,00 €	7 865,00 €	612 778,00 €
7343 Taxe sur les pylônes électriques	16 000,00 €	1 168,00 €	17 168,00 €
7411 DGF	1 289 620,00 €	- 30 096,00 €	1 259 524,00 €
74121 Dotation de solidarité rurale	42 360,00 €	- 2 466,00 €	39 894,00 €
7473 Départements	10 100,00 €	1 843,00 €	11 943,00 €
748314 Dotation et compensations taxe professionnelle	30 000,00 €	- 5 932,00 €	24 068,00 €
74834 compensation taxe foncière	12 000,00 €	1 750,00 €	13 750,00 €
74835 compensation taxe habitation	44 000,00 €	5 828,00 €	49 828,00 €
6419 rembt sur rémunérations du personnel	25 000,00 €	40 500,00 €	65 500,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>139 055,00 €</b>	
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
6042 achats de prestations de services (ptit baltard) (sc cu	7 500,00 €	1 000,00 €	8 500,00 €
60612 énergie électricité (st ctm)	146 000,00 €	8 500,00 €	154 500,00 €
61106 contrat copieurs (sg fin)	20 000,00 €	4 000,00 €	24 000,00 €
61115 contrat entretien espace vert (st ev)	25 000,00 €	7 100,00 €	32 100,00 €
61123 contrat abbaye de royaumont (sc cult)	10 000,00 €	500,00 €	10 500,00 €
6135 locations mobilières (ptit baltard) (sc cult)	1 440,00 €	210,00 €	1 650,00 €
61523 voies et réseaux (st ep)	8 000,00 €	5 700,00 €	13 700,00 €
6226 honoraires (sg fin)	17 000,00 €	4 000,00 €	21 000,00 €
6231 annonces et insertions (st ctm)	6 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
6232 fêtes et cérémonies (ptit baltard) (cult)	10 950,00 €	3 100,00 €	14 050,00 €
6232 fêtes et cérémonies (rencontre territorial) (com)	9 840,00 €	780,00 €	10 620,00 €
6262 frais de télécommunications (st ctm)	40 000,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €
651 redevance radios (+ 2 postes) (pm)	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €
673 titres annulés sur ex antérieurs (sg fin)	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
<b>023 virement à la section d'investissement</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>96 445,00 €</b>	<b>896 445,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>139 055,00 €</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Recettes d'investissement</b>	BUDGET PRIMITIF	DM2	TOTAL
10222 FCTVA	170 000,00 €	32 736,00 €	202 736,00 €
<b>021 virement à la section d'investissement</b>	<b>800 000,00 €</b>	<b>96 445,00 €</b>	<b>896 445,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>129 181,00 €</b>	
<b>Dépenses d'investissement</b>			
2031 op 10.25 zone du renoir étude (822 st vo)	- €	4 000,00 €	4 000,00 €
2315 op 10.25 zone du renoir trx(822 st vo)	- €	120 000,00 €	120 000,00 €
2188 op 12.01 mobiliers urbains (poubelles de ville)	5 330,00 €	2 000,00 €	7 330,00 €
2031 op 12.08 zone verte de la garenne (823 st ev)	- €	24 000,00 €	24 000,00 €
2031 op 12.09 clos ragait étude bornage (823 st ev)	- €	6 000,00 €	6 000,00 €
2031 op 25.08 études accessibilités batiments (810 st bdv)	- €	16 000,00 €	16 000,00 €
2031 op 21.15 étude restauration scolaire JBC (251 js cant)	30 000,00 €	5 000,00 €	35 000,00 €
2188 op 23.03 banc avec portes manteaux stade t doret (4	- €	12 000,00 €	12 000,00 €
2313 op 25.03 chauffage P3 (020 st bdv)	4 760,08 €	17 000,00 €	21 760,08 €
2031 op 25.04 étude location bateau (824 st ctm)	- €	8 500,00 €	8 500,00 €
21316 op 28.01 cimetières (jardins souvenirs) (026 st bci)	35 735,00 €	4 000,00 €	39 735,00 €
2184 op 20.03 mobilier administratif (020 sg fin)	6 231,27 €	15 000,00 €	21 231,27 €
2315 op 10.02 rue de boissy (822 st vo)	1 501 603,19 €	- 104 319,00 €	1 397 284,19 €
<b>TOTAL</b>		<b>129 181,00 €</b>	

Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit essentiellement d'une décision modificative technique réalisée comme chaque année à réception des notifications des services de l'Etat, et qui permet de procéder à des ajustements sur un certain nombre de comptes.

Ainsi, pour les travaux de Boissy, il est possible de réaliser une baisse de 100 000€. Concernant le projet Renoir, une phase d'études et de réalisation est en cours pour la mise en réseaux. Ce dossier fera l'objet d'une présentation en commission travaux. Concernant le Clos Ragait, la commune s'est portée acquéreur des terrains non constructibles, une étude est à réaliser pour permettre le bordage. Concernant l'accessibilité des bâtiments, Monsieur EUVERTE explique la difficulté pour les commerçants de se mettre en conformité. Il ajoute que la loi Ad'Ap permet un adoucissement des décrets et vise à obtenir un diagnostic et une prévision des travaux à réaliser.

Monsieur EUVERTE indique également la programmation des projets suivants :

- Restauration scolaire (étude nécessaire pour une réalisation rapide)
- Stade Thierry Doret
- Chauffage
- Etude location bateau (étude à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement de l'Ancienne Sucrierie et de la Place Baroche)
- Réalisation du Jardin du Souvenir (création des allées)
- Mobilier administratif

Monsieur DERAYE revient sur la dépense de 10 500€ pour l'Abbaye de Royaumont et souhaiterait savoir si les conseillers municipaux ont été destinataires de la convention signée par Monsieur le Maire. Monsieur EUVERTE rappelle que cette convention a été inscrite au budget et discutée en bureau municipal. Monsieur DERAYE explique qu'il serait intéressant d'obtenir les documents en amont.

Monsieur DERAYE évoque également les dépenses réalisées pour le P'tit Baltar d'un montant de 24 200€ et souhaiterait savoir s'il y a eu des recettes. Monsieur EUVERTE indique que le coût total réalisé par la ville s'élèverait au final à 5 673,40€. Il regrette le manque de participation (98 personnes présentes sur 200 prévues). Monsieur DERAYE souhaiterait obtenir un bilan au prochain Conseil Municipal.

Monsieur MICHALON s'exprime sur la réalisation du jardin du souvenir et s'interroge sur le fait d'intégrer un monument religieux dans le site cinéraire. Monsieur HAUDECOEUR indique qu'il était déconseillé de faire déplacer ce monument et qu'il pouvait très bien s'intégrer au projet. Monsieur BLANCHARD confirme l'idée que cet édifice religieux puisse poser problème. Monsieur EUVERTE indique qu'il était difficile de trouver un autre emplacement pour la réalisation du jardin du souvenir.

Monsieur WACHEUX s'interroge sur l'étude concernant les locations bateau et souhaiterait savoir si ce projet aura des répercussions sur une entreprise d'exploitation privée. Monsieur EUVERTE explique la nécessité pour la commune de faire revivre l'activité du port et que tout dépendra de l'activité de l'entreprise.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 21 voix pour et 6 voix contre.

### 3) Demande de subvention pour le projet de vidéo protection

Monsieur HAUDECOEUR explique qu'une réflexion sur la mise en place de caméras de vidéo protection sur le territoire de la ville est engagée, afin de réduire la délinquance.

La vidéo protection permet de surveiller et d'enregistrer uniquement les lieux publics et les équipements municipaux. Une déclaration à la CNIL validera le projet dans le but de préserver la vie privée des personnes.

Contrairement à la vidéosurveillance, les enregistrements ne pourront être consultés que sur réquisition du procureur de la république pour les services de gendarmerie.

Ce projet sera présenté à la gendarmerie, puis au conseil municipal et enfin en réunion publique avant toute mise en œuvre.

Cette action peut être subventionnée par les services de l'état en fonction des crédits disponibles. Monsieur HAUDECOEUR demande donc au conseil municipal de charger le Maire de demander toutes les subventions possibles et au meilleur taux afin de réaliser ce projet.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait connaître les faits de délinquance connus sur la commune. Monsieur EUVERTE relate des faits d'incivilités verbales, parfois physiques, des cambriolages, vols de voitures. Il ajoute que les principaux points de surveillance seront en entrée et sortie de ville. Monsieur BLANCHARD s'interroge sur le type de délinquance que l'on pourra combattre avec la mise en place de cette vidéo protection et estime que l'on globalise le sujet. Selon lui, il aurait été bien d'indiquer que cette réflexion est engagée dans le but de prévenir la délinquance, et non pas la réduire.

Monsieur EUVERTE explique que le dossier de demande de subvention doit être réalisé rapidement pour pouvoir en bénéficier.

Monsieur DERAYE indique que les gendarmes visitent actuellement les collectivités pour présenter le projet de vidéo protection. Il souhaiterait connaître la date à laquelle la commission s'est réunie pour débattre de ce point. Monsieur HAUDECOEUR indique que la réunion se tiendra le 16 octobre, Madame GERTHOFFERT a été destinataire de la convocation. Monsieur DERAYE explique qu'il aurait été plus judicieux de présenter ce point en conseil municipal après en avoir débattu en réunion de commission. Il souhaiterait par ailleurs connaître le montant du projet. Monsieur EUVERTE explique que des études ont été réalisées afin de déterminer un ordre de grandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 21 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre.

## PERSONNEL

### 4) Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité Technique

Monsieur BETHENCOURT explique que dans le cadre des élections des représentants du personnel au comité technique, prévue le 4 décembre prochain, le conseil doit se prononcer après avis des syndicats et du comité technique sur le maintien ou non du paritarisme de cette instance.

En effet, un nombre supérieur de représentants du personnel par rapport aux représentants de la collectivité peut être accepté avec un maximum de 5 représentants du personnel pour la strate de notre commune.

Après avoir recueilli l'avis concordant du syndicat des artistes et musiciens de Paris (SAMUP) et celui des membres du comité technique le 11 septembre, Monsieur BETHENCOURT propose au conseil de maintenir le paritarisme numérique et de fixer à 4 titulaires et 4 suppléants le nombre de représentants du personnel au comité technique.

Monsieur DERAYE souhaiterait connaître le nombre de syndicats. Monsieur EUVERTE répond que le SAMUP et la CGT (nouvellement créée) seront représentés.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

### 5) Modification du tableau des emplois

Monsieur BETHENCOURT informe le conseil que suite à la demande d'intégration directe sur la filière administrative au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent, actuellement dans la filière animation au grade d'Animateur principal de 2<sup>e</sup> classe, filière correspondant à ses missions, et vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

Il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des emplois comme suit :

SUPPRESSION				CREATION			
Nbre	Grade	Catégorie	Pôle	Nbre	Grade	Catégorie	Pole
1	Animateur principal de 2 <sup>e</sup> classe	B	D.S.E	1	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	D.S.E.

Monsieur EUVERTE indique qu'il s'agit d'une régularisation administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## DEVELOPPEMENT

### 6) Adhésion à l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée

Etant donné l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'association de l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée ayant pour objet la réalisation de toutes études d'urbanisme ou à caractère économique nécessaires à la mise en œuvre d'un aménagement équilibré du territoire de la Vallée de l'Oise, et considérant que les objectifs de cette agence et son action peuvent répondre à certaines attentes spécifiques de la commune, Monsieur EUVERTE propose au conseil municipal d'accepter cette adhésion à hauteur d'une cotisation de 0,63 € par habitant soit 2962,26€, et de le désigner pour représenter la ville.

Monsieur DERAYE souhaiterait savoir si la commune est adhérente au CAUE et si cette adhésion à Oise-la-Vallée ne ferait pas doublon. Monsieur EUVERTE confirme l'adhésion de la ville au CAUE (études d'architecture) et explique que l'agence d'urbanisme Oise-la-Vallée procède quant à elle aux études d'urbanisme et d'équipement.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.



## 7) Adhésion à l'association de l'Adéroise

L'ADEROISE (association en faveur du développement économique de la rivière Oise) a pour but le développement durable des territoires traversés par la rivière Oise. Les personnes morales publiques ou privées peuvent adhérer à cette association et désigner une personne pour les représenter.

Compte tenu des projets de la commune dans ce domaine et que les actions de cette association peuvent répondre à ses attentes, Monsieur EUVERTE propose au conseil d'adhérer à cette association à hauteur d'une cotisation de 0,02€ par habitant, soit 94,04€, et de le désigner pour représenter la ville.

Monsieur BLANCHARD souhaiterait savoir si d'autres communes sont adhérentes à cette association. Monsieur EUVERTE répond que la commune de Saint-Leu est la première ville à adhérer et espère qu'il y en aura d'autres. Monsieur BLANCHARD indique qu'il s'agit d'une association engagée et ne souhaite pas que ce soit une association partisane. Monsieur EUVERTE informe que cette association se déclare totalement indépendante de tout parti politique.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point par 19 voix pour, 1 abstention et 5 voix contre. Monsieur EUVERTE et Monsieur BESSET ne prenant pas part au vote puisqu'adhérents à l'association.

## CULTURE

### 8) Adhésion à la fondation du patrimoine

Madame WACHEUX explique que la fondation du patrimoine accompagne les collectivités territoriales qui souhaitent préserver leur patrimoine par le biais de souscriptions. Cette fondation peut collecter des dons de particuliers et d'entreprises. Elle peut aussi allouer une subvention directe si la souscription a permis de collecter au moins 5% du montant des travaux retenus.

Compte tenu des besoins de mise en valeur de notre patrimoine, Madame WACHEUX propose au conseil d'accepter cette adhésion à hauteur de 160€ forfaitaire pour les communes de 3000 à 5000 habitants.

Madame BAYARD souhaiterait savoir ce que l'on peut attendre de cette fondation sur la commune. Monsieur EUVERTE explique que la fondation peut être porteuse des souscriptions et apporter des financements supplémentaires. Il ajoute que la commune peut recevoir des dons et que les dons directement transmis à la fondation sont déductibles des impôts car considérés comme d'utilité publique.

Monsieur BLANCHARD explique effectivement que les entreprises qui financent les fondations bénéficient de déductions fiscales importantes qui leur permettent de réduire leurs impositions.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte ce point à l'unanimité.

## Informations sur le Bilan Social

Le Comité Technique s'est réuni le 4 juillet 2014, faute de quorum, le bilan social 2013 a été de nouveau présenté le 11 septembre. Les indicateurs sur les effectifs, les absences et la formation ont été remis aux conseillers.

Monsieur BLANCHARD fait remarquer une nouvelle fois que les effectifs de titulaires diminuent au détriment d'emplois précaires, et ce, malgré l'agrandissement de la ville et le développement des projets qui apportent des charges de travail nouvelles. Monsieur EUVERTE explique que la commune essaye de se rapprocher en terme d'effectif de la moyenne des strates de même commune.

Madame BAYARD souhaiterait savoir si le personnel des chantiers d'insertion est compté dans les effectifs de la commune. Monsieur EUVERTE répond qu'il ne s'agit pas de personnel municipal.

Ce point ne nécessite pas de délibération.

## Questions diverses

### Point sur la rencontre territoriale du 10 septembre :

Monsieur EUVERTE informe que la rencontre territoriale du 10 septembre a réuni plus de 150 personnes, élus locaux, entreprises, responsables politiques et du monde associatif, sur les thèmes de la synergie publique- privée et sur la coopération entre les territoires.

La ville a aussi présenté ses projets structurants pour les 10 ans à venir.

Monsieur EUVERTE indique que la présentation sera envoyée aux élus et sera également disponible sur le site internet de la ville.

Il explique avoir présenté la commune comme ville de projets en précisant le contexte et la raison pour laquelle cette rencontre a été organisée. La commune de St Leu possède 7 km de rives sur les 100 km que possède la Vallée de l'Oise. Elle est positionnée à un endroit stratégique (voie ferrée / route / rivière). Monsieur EUVERTE indique que le patrimoine de la ville mérite d'être développé et valorisé de façon importante. L'opportunité de développer le tourisme est multiple grâce à la proximité de Paris, des aéroports de Roissy et de Beauvais mais aussi de grands sites touristiques comme Chantilly, Senlis, Royaumont et Auvers-sur-Oise.

Monsieur EUVERTE explique également que la commune dispose de nombreuses friches industrielles à reconverter et qui constituent un potentiel majeur de développement sur lequel s'appuient les principaux projets de redéploiement de la ville.

Monsieur DERAYE a remarqué la présence de nombreuses personnes du Val d'Oise et a été surpris de l'absence des Maires de Montataire, Thiverny, Chantilly et des représentants de la communauté de communes Pierre Sud Oise. Monsieur EUVERTE informe que tous les Maires de PSO et des environs ont été conviés à cette rencontre et regrette également leur absence.

Monsieur BLANCHARD explique que l'initiative de cette rencontre est intéressante mais indique que la commune n'en est qu'aux prémices d'une activité économique à développer. Les débats sur les projets pourront se tenir par la suite.

Monsieur BLANCHARD informe de deux grandes difficultés : l'ensemble des collectivités locales va subir une baisse de 4 milliards d'euro des dotations de l'Etat, ce qui aura un impact sur l'emploi et sur les services publics locaux. Il faudra selon lui présenter les conséquences de cette décision sur le budget communal. La deuxième difficulté réside en l'absence de connaissance des conséquences des réformes

territoriales. Monsieur BLANCHARD explique qu'il est évoqué l'idée d'un regroupement des intercommunalités (20 000 habitants) qui présage d'un avenir préoccupant pour les collectivités. Monsieur EUVERTE confirme qu'il s'agisse de questions judiciaires et importantes. Il explique que la réalisation des projets dépend du contexte financier et intercommunal. Ces incertitudes ont été relevées lors de cette rencontre territoriale. Monsieur EUVERTE note l'importance d'avoir un projet de ville qui ne mette pas en difficulté le développement de la municipalité.

Monsieur BLANCHARD informe qu'il est important que la commune se prononce sur la question du très haut débit. Monsieur EUVERTE explique que le conseil municipal s'est déjà prononcé sur ce point et a voté favorablement à l'adhésion de la ville au syndicat.

#### Monsieur HARDIVILLEZ fait un point sur les travaux en cours :

- Boissy : les travaux ont démarré le 11/08. Réunion de concertation prévue avec les riverains le 11/10.
- Vestiaires Thierry Doret : Modulaires posés. La rambarde accessibilité PMR va être installée. Il restera la démolition des anciens locaux.
- Cimetière : Réalisation des allées du jardin du souvenir. Le mobilier devrait être posé vers le 15/10.
- Sente de la tour du diable : Rajeunissement de la descente. Travaux prévus courant novembre pour une durée de 2 semaines.
- Zone du Renoir : Etudes en cours.
- Parkings de la Gare : Lancement d'un appel d'offres
- Ferme des Moines : réflexion sur une réhabilitation partielle des locaux

#### Monsieur EUVERTE fait un point sur les rythmes scolaires :

Monsieur EUVERTE explique que le mercredi matin a été remplacé par le mardi après-midi pour les écoles Jean-Baptiste Clément et le jeudi après-midi pour le groupe scolaire Raymonde Carbon et Jean Macé.

Fréquentation des mercredis : environ 13% des enfants présents (entre 60 et 70 enfants)

Fréquentation des mardis après-midi : effectif global de 30% (environ 90 enfants)

Fréquentation des jeudis après-midi : effectif global de 40% (environ 110 à 120 enfants)

Concernant les activités, Monsieur EUVERTE explique que les enfants réalisent deux activités avec une récréation entre chaque activité. Les groupes sont constitués en début de séance. Une dizaine d'animateurs permanents animent les activités. Monsieur EUVERTE indique que l'association de tennis viendra animer plusieurs groupes. Il y aura également des activités avec la Base de Loisirs et la Société des Régates du Val d'Oise. Monsieur EUVERTE informe qu'il a été demandé à PSO la prise en compte des transports des scolaires et associations.

Une information sur les rythmes scolaires est disponible sur le dernier bulletin municipal.

Monsieur DERAYE fait remarquer le peu de participation des enfants aux activités puisque la moyenne nationale est de 60 à 70%. Il s'interroge sur le fait que les tarifs soient trop élevés. Monsieur EUVERTE explique qu'il s'agit des mêmes tarifs que ceux appliqués pour le centre de loisirs. Ils sont à l'échelle des tarifs les plus bas proposés par la CAF.

Monsieur EUVERTE indique à cet effet qu'une famille aux bas revenus dépenserait 0,46€ pour une demi-journée d'activités. Madame RIBOUILLARD explique que l'information concernant l'application des tarifs est déformée par certains.

Monsieur TARASSI fait part d'un très bon retour des parents concernant la mise en place des rythmes scolaires. En terme de communication, les parents souhaiteraient obtenir un programme des activités par cycle.

Il annonce par ailleurs une modification de l'infomairie qui sera amélioré autant que possible. Monsieur DERAYE explique qu'il serait intéressant de connaître les dates limites d'envoi des tribunes de l'opposition. Monsieur TARASSI répond que les articles doivent être remis avant le 15 du mois au service communication pour une publication le mois suivant.

Plus aucun conseiller ne souhaitant s'exprimer, Monsieur EUVERTE lève la séance à 23 H 40.

Le Secrétaire de Séance  
Stéphane HAUDECOEUR